

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-20

Approbation des comptes de
gestion 2025

Budget : COMMUNE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget concerné, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2025 du comptable public conforme au compte administratif pour le budget : COMMUNE.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026.0518-2026_20-DE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-21

**Approbation des comptes de
gestion 2025**

Budget : EAU

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 de l'EAU, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du comptable public conforme au compte administratif pour le budget : EAU.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_21-DE



Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-22

**Approbation des comptes de
gestion 2025**

Budget : ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 de l'ASSAINISSEMENT, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du comptable public conforme au compte administratif pour le budget : ASSAINISSEMENT.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-23

**Approbation des comptes de
gestion 2025**

Budget : CINEMA BON ACCUEIL

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du CINEMA BON ACCUEIL, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte de gestion 2025 du comptable public conforme au compte administratif pour le budget : CINEMA BON ACCUEIL.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-24

**Election d'un président de séance
pour le vote des comptes
administratifs**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;
Considérant que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Madame Ghislaine STOCARD afin de présider la séance lors de l'examen et du vote des comptes administratifs 2025.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_24-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	14

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-25

Approbation des comptes
administratifs 2025

Budget : COMMUNE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine STOCARD, 3^{ème} adjointe au maire.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Monsieur le Maire, Yann DURAND quitte la salle et ne prends pas part au débat ni au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget COMMUNE présenté par Madame Ghislaine STOCARD, 3^{ème} adjointe au maire ;

Considérant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement :

- Dépenses : 1 054 280,66 € ;
- Recettes : 1 281 546,73 € ;
- Résultat 2025 : + 227 266,07 € ;

En investissement :

- Dépenses : 208 067,64 € ;
- Recettes : 328 728,94 € ;
- Résultat 2025 : + 120 661,30 € ;

Considérant que le compte administratif 2025 présente :

En fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement 2025 de 227 266,07 € ;
- un excédent de fonctionnement 2024 de 274 120,56 € ;
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de 501 386,63 € ;

En investissement :

- un excédent d'investissement 2025 de 120 661,30 € ;
- un excédent d'investissement 2024 de 85 850,63 € ;
- soit un excédent d'investissement cumulé de 206 511,93 € ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_25-DE

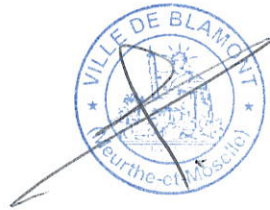
Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Prefecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2025 du budget :
COMMUNE.

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_25-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	14

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-26

**Approbation des comptes
administratifs 2025**

Budget : EAU

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine STOCARD, 3^{ème} adjointe au maire.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Monsieur le Maire, Yann DURAND quitte la salle et ne prends pas part au débat ni au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget COMMUNE présenté par Madame Ghislaine STOCARD, 3^{ème} adjointe au maire ;

Considérant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement :

- Dépenses : 94 359,39 € ;
- Recettes : 104 164,39 € ;
- Résultat 2025 : + 9 805,00 € ;

En investissement :

- Dépenses : 14 683,95 € ;
- Recettes : 16 373,98 € ;
- Résultat 2025 : + 1 690,03 € ;

Considérant que le compte administratif 2025 présente :

En fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement 2025 de 9 805,00 € ;
- un excédent de fonctionnement 2024 de 45 766,07 € ;
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de 55 571,07 € ;

En investissement :

- un excédent d'investissement 2025 de 1 690,03 € ;
- un excédent d'investissement 2024 de 38 462,06 € ;
- soit un excédent d'investissement cumulé de 40 152,09 € ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

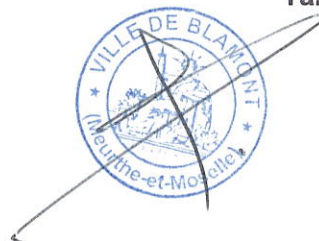
99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_26-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2025 du budget :
EAU.

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_26-DE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	15	2	14

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-27

**Approbation des comptes
administratifs 2025**

Budget : ASSAINISSEMENT

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine STOCARD, 3^{ème} adjointe au maire.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Monsieur le Maire, Yann DURAND quitte la salle et ne prends pas part au débat ni au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget ASSAINISSEMENT présenté par Madame Ghislaine STOCARD ; 3^{ème} adjointe au maire.

Considérant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement :

- Dépenses : 85 710,88 € ;
- Recettes : 89 958,14 € ;
- Résultat 2025 : + 4 247,26 € ;

En investissement :

- Dépenses : 36 067,64 € ;
- Recettes : 35 695,54 € ;
- Résultat 2025 : - 372,10 € ;

Considérant que le compte administratif 2025 présente :

En fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement 2025 de 4 247,26 € ;
- un excédent de fonctionnement 2024 de 116 150,86 € ;
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de 120 398,12 € ;

En investissement :

- un déficit d'investissement 2025 de - 372,10 € ;
- un déficit d'investissement 2024 de - 850,48 € ;
- soit un déficit d'investissement cumulé de - 1 222,58 € ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20260518-2026_27-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Prefecture et publication
Monsieur le Maire, Yann DURAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2025 du budget :
ASSAINISSEMENT.

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_27-DE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	14

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-28

**Approbation des comptes
administratifs 2025**

Budget : CINEMA BON ACCUEIL

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine STOCARD, 3^{ème} adjointe au maire.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Monsieur le Maire, Yann DURAND quitte la salle et ne prends pas part au débat ni au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2025 du budget CINEMA BON ACCUEIL présenté par Madame Ghislaine STOCARD, 3^{ème} adjointe au maire ;

Considérant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

En fonctionnement :

- Dépenses : 27 301,12 € ;
- Recettes : 20 535,75 € ;
- Résultat 2025 : - 6 765,37 € ;

En investissement :

- Dépenses : 0,00 € ;
- Recettes : 1 175,62 € ;
- Résultat 2025 : + 1 175,62 € ;

Considérant que le compte administratif 2025 présente :

En fonctionnement :

- un déficit de fonctionnement 2025 de - 6 765,37 € ;
- un excédent de fonctionnement 2024 de 24 485,40 € ;
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de 17 720,03 € ;

En investissement :

- un excédent d'investissement 2025 de 1 175,62 € ;
- un excédent d'investissement 2024 de 1 033,94 € ;
- soit un excédent d'investissement cumulé de 2 209,56 € ;

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-20260518-2026_28-DE

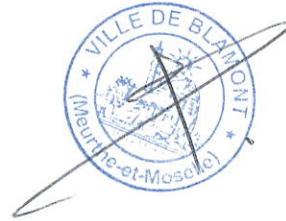
Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Prefecture et publication
Monsieur le Maire: Yann DURAND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2025 du budget :
CINEMA BON ACCUEIL.

ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_28-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-29

Affectation des résultats 2025

Budget : COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget COMMUNE ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 501 386,63 € ;
- un excédent d'investissement cumulé de 206 511,93 € ;

Considérant la proposition d'affectation des résultats suivante :

Affectation du résultat proposé	Compte
En recettes de fonctionnement : 329 709,67 €	002
En recettes d'investissement : 206 511,93 €	001
Affectation complémentaire en réserve : 171 676,96 €	1068

Résultat cumulé de clôture : 707 898,56 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 du budget : COMMUNE telle que présentée ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_29-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-30

Affectation des résultats 2025

Budget : EAU

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget EAU ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 55 571,07 € ;
- un excédent d'investissement cumulé de 40 152,09 € ;

Considérant la proposition d'affectation des résultats suivante :

Affectation du résultat proposé	Compte
En recettes de fonctionnement : 55 571,07 €	002
En recettes d'investissement : 40 152,09 €	001

Résultat cumulé de clôture : 95 723,16 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 du budget : EAU telle que présentée ci-dessus.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_30-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-31

Affectation des résultats 2025

Budget : ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget ASSAINISSEMENT ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 120 398,12 € ;
- un déficit d'investissement cumulé de - 1 222,58 € ;

Considérant la proposition d'affectation des résultats suivante :

Affectation du résultat proposé	Compte
En recettes de fonctionnement : 120 398,12 €	002
En recettes d'investissement : - 1 222,58 €	001

Résultat cumulé de clôture : 119 175,54 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 du budget : ASSAINISSEMENT telle que présentée ci-dessus.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_31-DE



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-32

Affectation des résultats 2025

Budget : CINEMA BON ACCUEIL

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget CINEMA BON ACCUEIL ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 17 720,03 € ;
- un excédent d'investissement cumulé de 1 033,94 € ;

Considérant la proposition d'affectation des résultats suivante :

Affectation du résultat proposé	Compte
En recettes de fonctionnement : 17 720,03 €	002
En recettes d'investissement : 1 033,94 €	001

Résultat cumulé de clôture : 18 753,97 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, l'affectation des résultats 2025 du budget : CINEMA BON ACCUEIL telle que présentée ci-dessus.

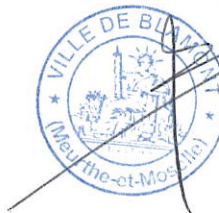
REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_32-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-33

**Fixation des taxes directes
locales 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts ;

Vu l'état n°1259 transmis par les services de la Direction Générale des Finances Publiques pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 ;

Considérant la proposition de maintenir les taux d'imposition actuellement applicables ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

FIXE à l'unanimité, les taux des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 25,28 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 18,94 % ;
- Taxe d'habitation (TH) : 14,20 % ;
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 16,79 %.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_33-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-34

**Approbation du
budget primitif 2026**

COMMUNE

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par Madame Ghislaine STOCARD ;

Considérant que le budget primitif 2026 du budget COMMUNE s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses : 808 318,88 € ;
- Recettes : 808 318,88 € ;

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 128 204,19 € ;
- Recettes : 1 372 957,36 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 3 voix contre, le budget primitif 2026 du budget : COMMUNE.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_34-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-35

Approbation du
budget primitif 2026

EAU

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par Madame Ghislaine STOCARD ;

Considérant que le budget primitif 2026 du budget EAU s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses : 59 497,09 € ;
- Recettes : 59 497,09 € ;

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 122 298,73 € ;
- Recettes : 168 403,47 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte par 12 voix pour (dont 2 pouvoirs) et 3 voix contre, le budget primitif 2026 du budget : EAU.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_35-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-36

**Approbation du
budget primitif 2026**

ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par Madame Ghislaine STOCARD ;

Considérant que le budget primitif 2026 du budget ASSAINISSEMENT s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses : 45 649,96 € ;
- Recettes : 45 649,96 € ;

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 107 862,89 € ;
- Recettes : 199 986,31 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget : ASSAINISSEMENT.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_36-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-37

**Approbation du
budget primitif 2026**

CINEMA BON ACCUEIL

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par Madame Ghislaine STOCARD ;

Considérant que le budget primitif 2026 du budget CINEMA BON ACCUEIL s'équilibre comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses : 2 882,77 € ;
- Recettes : 2 882,77 € ;

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 33 833,21 € ;
- Recettes : 39 220,03 € ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget : CINEMA BON ACCUEIL.

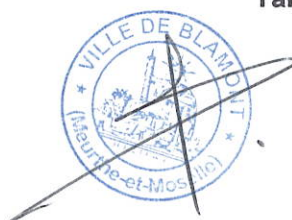
REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_37-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-38

**Attribution
d'une subvention 2026**

ADMR

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND.

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association ADMR ;

Considérant l'intérêt local des actions menées par cette association ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 500,00 € à l'association ADMR au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_38-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-39

Attribution
d'une subvention 2026

A LIVRES OUVERTS

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association A LIVRES OUVERTS ;

Considérant l'intérêt local des actions menées par cette association ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE par 12 voix pour et Monsieur Jimmy COSTER, Madame Elisa LACK et Madame Pauline BENA s'abstiennent, une subvention de 1 000,00 € à l'association A LIVRES OUVERTS au titre de l'exercice 2026.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_39-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-40

**Attribution
d'une subvention 2026**

**AMICALE DES
SAPEURS-POMPIERS**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS ;

Considérant l'intérêt local des actions menées par cette association ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 2 000,00 € à l'association AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_40-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-41

**Attribution
d'une subvention 2026**

AS BLÂMONT

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association AS BLAMONT ;

Considérant l'intérêt local des actions menées par cette association ;
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 2 000,00 € à l'association AS BLAMONT au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_41-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-42

**Attribution d'une subvention
Feu d'artifice 2026**

AS BLÂMONT

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association AS BLAMONT pour l'organisation du feu d'artifice ;

Considérant l'intérêt local de cette manifestation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 2 500,00 € à l'association AS BLAMONT pour l'organisation du feu d'artifice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_42-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	14

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-43

**Attribution
d'une subvention 2026
COMITE DES FÊTES**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Monsieur Jimmy COSTER quitte la salle et ne prends pas part au débat ni au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par le Comité des Fêtes de Blâmont ;

Considérant l'intérêt local des animations organisées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE par 10 voix pour et Monsieur Yann DURAND, Madame Sophie BARBOSA, Madame Françoise JAMBOIS, Monsieur Anli AHAMADI s'abstiennent, une subvention de 1 300,00 € au Comité des Fêtes de Blâmont au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_43-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	14

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-44

**Attribution
d'une subvention 2026**

CLEF DE VOÛTE

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Monsieur Jimmy COSTER quitte la salle et ne prends pas part au débat ni au vote conformément à l'article L.2131-11 du CGCT.

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association Clef de voûte ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE par 14 voix pour, une subvention de 800,00 € à l'association Clef de voûte au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_44-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-45

**Attribution
d'une subvention 2026**

JEUNES SAPEURS-POMPIERS

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association JEUNES SAPEURS-POMPIERS ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 400,00 € à l'association JEUNES SAPEURS-POMPIERS au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_45-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-46

**Attribution
d'une subvention 2026**

LE TREFLE

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association LE TREFLE ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 200,00 € à l'association LE TREFLE au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_46-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-47

**Attribution
d'une subvention 2026**

**FAMILLES RURALES
« LES 3 RIVIERES »**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association Familles Rurales « Les 3 Rivières » ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 360,00 € à l'association Familles Rurales « Les 3 Rivières » au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_47-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Date de la convocation
07 mai 2026

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Date d'affichage
21 mai 2026

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Objet de la Délibération

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

N° 2026-48

Le Conseil municipal,

**Attribution
d'une subvention 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

ME2C (Ecole de musique)

Considérant la demande de subvention présentée par l'association ME2C (Ecole de musique) ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 800,00 € à l'association ME2C (Ecole de musique) au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_48-DE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-49

Attribution
d'une subvention 2026

RES NON VERBA

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

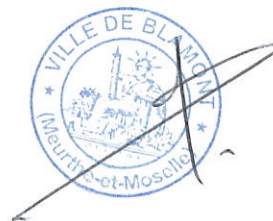
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association RES NON VERBA ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 200,00 € à l'association RES NON VERBA au titre de l'exercice 2026.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_49-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-50

**Attribution
d'une subvention 2026**

RESTAURANT DU COEUR

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association Restaurant du cœur ;

Considérant l'intérêt social des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 200,00 € à l'association Restaurant du cœur au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_50-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-51

**Attribution
d'une subvention 2026**

SECOURS CATHOLIQUE

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association SECOURS CATHOLIQUE ;

Considérant l'intérêt social des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 300,00 € à l'association SECOURS CATHOLIQUE au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_51-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-52

**Attribution
d'une subvention 2026**

SECTION AMC

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association SECTION AMC ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 240,00 € à l'association SECTION AMC et victime de guerre au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_52-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-53

**Attribution
d'une subvention 2026**

**SOCIETE DE PECHE DE
LA VALLEE DU VACON**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par la Société de pêche de la Vallée du Vacon ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 200,00 € à la Société de pêche de la Vallée du Vacon au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_53-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Prefecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-54

**Attribution
d'une subvention 2026
SOUVENIR FRANÇAIS**

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association SOUVENIR FRANÇAIS ;

Considérant l'intérêt mémoriel des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 100,00 € à l'association SOUVENIR Français au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_54-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-55

**Attribution
d'une subvention 2026**

U.N.A.C.I.T.A

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association U.N.A.C.I.T.A ;

Considérant l'intérêt local des actions menées ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité, une subvention de 200,00 € à l'association U.N.A.C.I.T.A au titre de l'exercice 2026.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_55-DE

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-56

Reversement au budget de la
commune de l'électricité du
budget eau

Exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que certaines dépenses d'électricité relatives au fonctionnement du service de l'eau ont été prises en charge par le budget principal de la commune ;

Considérant qu'il convient de procéder au reversement de ces dépenses par le budget EAU au profit du budget communal ;

Considérant que les dépenses concernées correspondent aux consommations électriques des installations situées : Rue de Voise ; Rue de la Gare ; Forage – rue des Capucins ;

Considérant que le montant total des dépenses d'électricité pour l'exercice 2025 s'élève à : 3 706,93 € HT ; 673,50 € de TVA ; soit un total TTC de 4 380,42 € ;

Considérant que la TVA afférente fera l'objet d'une récupération dans le cadre du budget annexe EAU ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

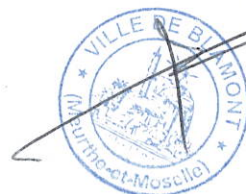
APPROUVE à l'unanimité, le reversement par le budget EAU au budget principal de la commune de la somme totale de 4 380,42 € TTC au titre des dépenses d'électricité de l'exercice 2025.

PRECISE que :

- la somme de 3 706,93 € sera comptabilisée au compte de charges du budget EAU ;
- la somme de 673,50 € correspond à la TVA récupérable applicable au budget EAU.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-57

Reversement au budget communal des dépenses d'électricité du budget ASSAINISSEMENT

Exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15
Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que certaines dépenses d'électricité relatives au fonctionnement du service de l'assainissement ont été prises en charge par le budget principal de la commune ;

Considérant qu'il convient de procéder au reversement de ces dépenses par le budget ASSAINISSEMENT au profit du budget communal ;

Considérant que les dépenses concernées correspondent aux consommations électriques des installations situées : Rue de Voise ; Lotissement Petit Breuil ; Rue Maréchal Foch ; Assainissement Lotissement Petit Breuil ;

Considérant que le montant total des dépenses d'électricité pour l'exercice 2025 s'élève à : 10 531,94 € HT ; 1 954,01 € de TVA ; soit un total TTC de 12 485,95 € ;

Considérant que la TVA afférente fera l'objet d'une récupération dans le cadre du budget annexe ASSAINISSEMENT ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le reversement par le budget ASSAINISSEMENT au budget principal de la commune de la somme totale de 12 485,95 € TTC au titre des dépenses d'électricité de l'exercice 2025.

PRECISE que :

- la somme de 10 531,94 € sera comptabilisée au compte de charges du budget ASSAINISSEMENT ;
- la somme de 1 954,01 € correspond à la TVA récupérable applicable au budget ASSAINISSEMENT.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondantes.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_57-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Prefecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-58

Désignation des membres de la
Commission Communale des
Impôts Directs (CCID)

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de proposer une liste de contribuables en nombre double afin de permettre la désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs par la Direction Départementale des Finances Publiques ;

Considérant la liste des personnes proposées :

Qualité	Nom	Prénom
Président	DURAND	Yann
Titulaire	STOCARD	Ghislaine
Titulaire	COSTER	Jimmy
Titulaire	JAMBOIS	Françoise
Titulaire	JAMBOIS	Guy
Titulaire	MOUTON	Jacques
Titulaire	HENRY	Sébastien
Titulaire	GENAY	Jérôme
Titulaire	VILLAUME	Xavier
Titulaire	JEANDEL	Richard
Titulaire	L'HOTE	Gilbert
Titulaire	MARTIN	Didier
Titulaire	RICHARD	Loïc
Suppléant	BENA	Pauline
Suppléant	LANG	Ghislaine
Suppléant	MASSON	Fabrice
Suppléant	MARTINET	Pascal
Suppléant	CHATTON	Guy
Suppléant	L'HOTE	Lionel
Suppléant	BONNET	Jean-Louis

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_58-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Prefecture et publication
Monsieur le Maire, Yann DURAND

Qualité	Nom	Prénom
Suppléant	DROUOT	Fabrice
Suppléant	STOCARD	Yoann
Suppléant	FLEURET	Loïc
Suppléant	SPRENG	Sylvie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la liste des contribuables proposée dans le cadre du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre cette liste aux services fiscaux compétents.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_58-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
MEURTHE-ET-MOSELLE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du
22 Juillet 1982
après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BLÂMONT**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-59

**Désignation d'un délégué au
Conseil d'Administration de
ME2C - Ecole de Musique**

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de ME2C – Ecole de Musique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Monsieur Jimmy COSTER en qualité de délégué titulaire de la commune auprès de ME2C – Ecole de Musique.

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_59-DE

Séance du 18 mai 2026

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-60

Désignation d'un délégué au
Conseil d'administration du FAS
(Foyer d'Accueil Spécialisé)

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

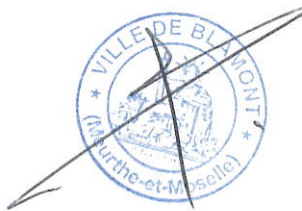
Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Madame Pauline BENA en qualité de délégué titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration du FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé).

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_60-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-61

**Désignation d'un délégué au
Conseil d'administration du
Syndicat Scolaire du Blanc-Mont**

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein du Conseil d'administration du Syndicat Scolaire du Blanc-Mont ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité, Madame Danielle VAILLANT en qualité de délégué titulaire de la commune au sein du Conseil d'administration du FAS (Foyer d'Accueil Spécialisé).

**Monsieur Le Maire,
Yann DURAND**



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_61-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-62

Mise à disposition de la Salle des Pompes

Au profit de l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont

Classe de CP-CE1 de Mme Claudon

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande formulée par l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont ;

Considérant l'intérêt de mettre à disposition la Salle des Pompes située 2 rue Gogney au profit de la classe de CP-CE1 de Mme Claudon ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, la mise à disposition à titre gracieux de la Salle des Pompes située 2 rue Gogney, tous les jeudis après-midi, au profit de l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont pour la classe de CP-CE1 de Mme Claudon.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_62-DE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-63

Mise à disposition de la Salle des Pompes

Au profit de l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont

Classes de M. L'HOTE et Mme HARIZI

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande formulée par l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont ;

Considérant l'intérêt de mettre à disposition la Salle des Pompes située 2 rue Gogney au profit des classes de M. L'HOTE et de Mme HARIZI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, la mise à disposition à titre gracieux de la Salle des Pompes située 2 rue Gogney, tous les vendredis après-midi, au profit de l'école primaire Jean-Crouzier de Blâmont pour les classes de M. L'Hote et de Mme Harizi.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_63-DE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-64

**Mise à disposition de
la Grande Salle
de la Maison des associations**

**Au profit de la
Communauté de Communes
de Vezouze en Piémont**

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande formulée par la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont ;

Considérant l'intérêt de mettre à disposition la Grande Salle située au 1er étage de la Maison des associations pour les activités du Relais Petite Enfance ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, la mise à disposition à titre gracieux de la Grande Salle située au 1er étage de la Maison des associations, pour une séance le mercredi matin tous les quinze jours, au profit de la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND



REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_64-DE

Acte rendu exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 après dépôt en Sous-Préfecture et publication.
Monsieur le Maire, Yann DURAND

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20h15

Le Conseil Municipal de cette Commune, réuni ordinairement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Yann DURAND

NOMBRES DE MEMBRES				
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Ayant donné pouvoir	Ayant pris part à la délibération
15	15	13	2	15

Date de la convocation
07 mai 2026

Date d'affichage
21 mai 2026

Objet de la Délibération

N° 2026-65

**Autorisation donnée
au Maire de signer une
convention de servitude
avec ENEDIS**

Présents : Yann DURAND, Sophie BARBOSA PEREIRA, Jimmy COSTER, Ghislaine STOCARD, Jean-Louis BONNET, Fabrice DROUOT, Pauline BENA, Guy CHATTON, Sylvie SPRENG, Françoise JAMBOIS, Thierry MEURANT, Danielle VAILLANT, Samuel NITTING.

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir : Anli AHAMADI ayant donné pouvoir à Sophie BARBOSA ; Elisa LACK ayant donné pouvoir à Pauline BENA

Absent(s) excusés : Néant

Madame Françoise JAMBOIS a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande formulée par la société ENEDIS relative à la constitution d'une servitude sur une parcelle appartenant à la commune de Blâmont ;

Considérant que cette servitude concerne le passage de quatre canalisations électriques souterraines dans une bande de terrain d'environ trois mètres de large sur dix mètres de long ainsi que les équipements accessoires nécessaires ;

Considérant qu'il est également prévu une servitude de non-aedificandi interdisant toute construction, modification du terrain, plantation d'arbres ou dépôt sur l'emprise concernée afin de garantir l'entretien et la sécurité des installations électriques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la constitution d'une servitude au profit de la société ENEDIS sur une parcelle appartenant à la commune de Blâmont.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution de cette servitude, notamment l'acte notarié correspondant.

REÇU EN PREFECTURE

le 21/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-2154 00771-2026 0518-2026_65-DE

Monsieur Le Maire,
Yann DURAND

